



## Nouveaux liens de travail, conflits et consensus dans l'organisation

**NOTIONS**

- ▶ Nouveaux liens de travail : contractualisation, auto-entrepreneuriat.
- ▶ Conflits et consensus au sein de l'organisation.

**CAPACITÉ**

- ▶ Établir un lien entre les conditions de travail et le comportement des membres de l'organisation.

# Synthèse rédigée

## 1. Quels sont nouveaux liens de travail ?

### A. La contractualisation des relations de travail

Le salariat est ressenti aujourd'hui comme moins attractif, de même que le lien de subordination qui caractérise le contrat de travail.

De nouvelles formes de travail apparaissent dans l'univers de l'entrepreneuriat. Des travailleurs proposent leurs services à des organisations dans le cadre de contrats de prestation. Cette relation contractuelle n'inclue aucun lien de subordination, et le travailleur doit posséder ses moyens de production.

Ainsi, un coursier de la plateforme de livraison de repas Deliveroo doit se procurer un smartphone et un vélo. Il propose ses services à l'entreprise en fonction de sa disponibilité horaire. Il doit être inscrit comme autoentrepreneur.

Au sein des organisations, les directions des ressources humaines doivent gérer plusieurs statuts de travailleurs : salariés, travailleurs indépendants. Elles doivent développer leur marque employeur afin d'attirer les travailler et les fidéliser.

### B. L'auto-entrepreneuriat

Ce régime juridique, créé en janvier 2009, permet aux individus d'exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale, à titre principal ou complémentaire.

Le régime fiscal est celui de la micro-entreprise, qui permet d'exercer en franchise de TVA.

Cependant, des seuils de chiffre d'affaires annuels sont définis :

170 000 € pour une activité commerciale d'achat/vente, de restauration et de fourniture d'hébergement.

70 000 € pour les prestations de service et les professions libérales.

L'autoentrepreneur verse à URSSAF des cotisations et contributions proportionnellement au chiffre d'affaires qu'il réalise.

## **2. Comment se résolvent les nouvelles formes de conflit au sein de l'organisation ?**

Conflit : du latin « conflictus », qui désigne un choc, une lutte, un combat, une guerre.

### **A De nouvelles formes de conflit**

Les travailleurs en contrat de prestation comme les autoentrepreneurs peuvent avoir à faire face à des modifications décidées par l'organisation. Dans un secteur concurrentiel, la rétribution de la prestation de service peut être diminuée par l'entreprise, de même que le nombre d'heures à effectuer. Cela entraîne une perte de chiffre d'affaires pour le travailleur indépendant dont la situation se précarise. La relation de confiance est alors rompue.

De nouvelles formes de conflit au travail peuvent alors apparaître. Le conflit émerge lorsque des intérêts s'opposent. Si cette opposition n'est pas traitée, elle peut entraîner une confrontation.

Lorsque la plateforme Deliveroo a décidé de baisser son prix horaire, les coursiers se sont concertés pour protester ensemble. Ils ont utilisé le réseau social Facebook pour se mobiliser et alerter les clients de la plateforme en leur demandant de ne pas passer de commande.

### **B Le consensus, mode de dépassement du conflit dans l'organisation**

Pour rétablir le dialogue entre les acteurs du conflit, il est nécessaire d'engager une négociation.

La négociation consiste à examiner tous les arguments en jeu afin d'apporter une réponse favorable à toutes les parties.

Une négociation réussie aboutit à un **consensus**, qui est un accord obtenu par le consentement de toutes les parties concernées. On parle aussi de compromis.

Ainsi dans le conflit opposant l'entreprise Deliveroo et les coursiers autoentrepreneurs, la plateforme a réduit ses charges, et les coursiers ont vu leur temps d'attente entre deux courses rémunérés, ce qui leur a permis d'augmenter leurs chiffre d'affaires. Les deux parties ont été gagnantes dans la négociation et ont mis fin au conflit qui les opposait.